

---

## ADB2-AV2030

---

Consultation du Pôle Méthodologique du 29 avril 2021

### Introduction par Valérie Pevenage (SPW ENERGIE)

### Note méthodologique rev2 de mars 2016

#### Questions posées dans ce cadre :

- Quel(s) rôle(s) doi(ven)t remplir la méthodologie?
- Complexité: faut-il la simplifier ou au contraire développer avec de nombreux exemples?
- Evolution : faut-il la figer, la faire évoluer? A quelle fréquence? Comment l'adapter pour tenir compte:
  - ✓ des évolutions réglementaires
  - ✓ des retours d'expérience
  - ✓ des nouvelles entreprises qui entrent dans l'accord, de celles qui en sortent, de celles qui se transforment
- Information et formation à la méthodologie

#### Principaux avis émis :

- Plutôt que des engagements d'amélioration de l'efficacité énergétique, ne serait il pas préférable de s'engager à réduire les consommations d'énergie, quel que soit le niveau d'activité ? Ce qui importe c'est la réduction absolue des émissions de CO2. Les améliorations relatives peuvent apparaître comme du greenwashing.
- La méthodologie doit être standardisée et rester simple d'utilisation. Il faut aussi éviter de « noyer » les résultats par des effets de bord. Exemple : des améliorations dans le renouvelable peuvent masquer un manque de résultats en efficacité énergétique. Il peut être utile dans ce cas de séparer production et utilisation (consommation) d'énergie.
- Mieux valoriser le recours aux fournisseurs d'énergie verte.
- La méthodologie est une base commune à tous et doit évoluer mais ne doit pas se complexifier. Trouver un juste compromis. Il faut qu'elle tienne compte des nouvelles normes et réglementations.
- Beaucoup d'entreprises ne comprennent pas le poids CO2 de l'électricité dans l'ADB2, surtout lors de comparaisons internationales, dans des entreprises multinationales.
- Les normes internationales qui cadrent les audits (ISO 50001, ISO 50006, EN16247) sont assez pauvres en méthodes de calcul de KPI. Nous pouvons être fiers de la méthodologie wallonne, qui a l'avantage de standardiser des KPI assez intuitifs.
- Des méthodes d'analyses statistiques permettent dans certains cas de simplifier et d'objectiver la modélisation. C'est une piste d'évolution. L'utilisation de l'outil statistique nécessite des connaissances en modélisation (nécessité de formation).
- Certaines entreprises sont attirées par les avantages financiers. Le nouveau mécanisme d'accord devrait davantage soutenir des projets disruptifs, de nouvelles initiatives.

## Périmètre de l'audit

### Questions posées dans ce cadre :

- Comment privilégier le recours à des énergies bas carbone?
  - ✓ Electricité <> combustible fossile
  - ✓ Energie finale <> énergie primaire
- Faut-il intégrer des émissions non énergétiques?
  - ✓ CO2 process
  - ✓ fluides frigorigènes
- Faut-il intégrer (une partie) du transport?

### Principaux avis émis :

- Dans le but de réduire les émissions de CO2, l'EE est un outil clé. L'indicateur de suivi des performance pourrait donc être multiple, une combinaison énergie / CO2
- Veiller à ne pas limiter le périmètre et risquer se pénaliser par rapport à nos ambitions climatiques. Permettre de tenir compte de l'électrification, de solutions innovantes.
- Intégrer les sites / communautés d'énergie via des audits ou des auteurs communs. Favoriser les échanges.
- Eviter les obligations dans l'extension du périmètre car toutes les entreprises n'ont pas les même moyens d'actions.
- Privilégier un cadre commun avec les autres législations, type ETS, CO2 process inclus, groupes de froid. Uniformiser les rapportages.
- Transport : que ce soit dans le périmètre ou hors-périmètre, proposer des incitants pour privilégier des fournisseurs de proximité.
- Intégrer la recharge des véhicules, et proposer des incitants pour favoriser les bornes

## Modèle énergétique

### Questions posées dans ce cadre :

- Quelle référence choisir?
  - ✓ Quelle année?
- Comment réaliser un modèle énergétique?
  - ✓ Fiable: mesures <> calculs; rôle du vérificateur, de l'auditeur?
  - ✓ Pertinent: significatif
- Comment suivre la performance ?
  - ✓ Tenir compte des indicateurs d'activité tant pour l'énergie, le CO2, les SER?
  - ✓ Etablir un modèle résilient?
  - ✓ Proposer des ajustements ?

### Principaux avis émis :

- Le problème n'est pas de choisir l'année de référence mais d'assurer la continuité de la pertinence du modèle de calcul pour une entreprise qui évolue.
- Intégrer l'effort du passé pour montrer qu'on est dans la continuité en terme d'objectif d'amélioration. Il serait bon de scinder l'effort du passé et l'effort du futur.
- Une référence récente permet de disposer de données plus fiables. 2019 paraît raisonnable.
- Difficultés rencontrées dans certains modèles lors d'un changement dans le mix produit d'une entreprise.
- L'audit vise à identifier et minimiser les facteurs d'influence, qui sont des éléments clés dans le calcul des émissions spécifiques. Le suivi d'un modèle est une étape primordiale pour fiabiliser la structure du modèle et permet de comprendre les dérives auxquelles sont confrontées les entreprises. Il faudrait améliorer les suivis des audits. Cependant, il faut faire attention de ne pas trop surcharger les entreprises en terme de quantité de travail à réaliser.
- Dans le secteur de l'eau un classement de la fiabilité de 1 à 5 des consommations pondérées par les indicateurs d'activité a été établi. Cela permet d'évoluer, de rassurer, de cibler les consommateurs pour lesquels une comptabilité fiable est requise.
- Pour la fiabilité du modèle, la signature énergétique est réellement un plus. Imposer la reconstruction d'une matrice complète chaque année permet de détailler et de suivre l'évolution de l'entreprise.
- L'AMCO2 n'a pas beaucoup de sens. On compare des pommes et des poires. Proposition de réaliser des suivis à fréquence variable en fonction de l'importance de la données et de son influence sur l'objectif. Pas forcément tout évaluer chaque année. Exemple pour le CO2 : en France, réalisation d'un bilan GES tous les 4 ans.

## Plan d'actions

### Questions posées dans ce cadre :

- Quel est le rôle de l'auditeur dans l'ambition du plan d'actions?
- Comment valoriser des actions hors périmètre, sous contrôle de l'entreprise?
  - ✓ des exports?
  - ✓ de la chaleur fatale?
  - ✓ du captage ou séquestration carbone?
  - ✓ du transport (électrique), multimodal, ...
- L'objectif doit-il évoluer?
  - ✓ pour tenir compte des activités de l'entreprise?
  - ✓ pour tenir compte d'économies relatives?
  - ✓ pour tenir compte des ambitions climatiques?

### Principaux avis émis :

- L'auditeur est encadré par les modalités fixées par les autorités (agrément). L'auditeur doit convaincre l'entreprise, avoir sa confiance. Réel travail de partenariat.
- Quand l'auditeur est externe à l'entreprise, cette confiance n'est pas toujours facile à obtenir. Or, elle est importante pour garder l'esprit ouvert et réaliser un bon audit. A l'inverse, quand l'auditeur est interne, il peut être trop confiant et ne pas remarquer des erreurs, avoir le nez dans le guidon.
- Il peut être utile de faciliter le recours à des experts spécifiques à certains process, sans passer nécessairement par un agrément wallon.
- Il peut être utile de remplacer des actions internes au périmètre par des actions hors périmètre lorsque l'entreprise n'atteint pas son objectif. Est-ce le cas de l'EBO en Flandres.
- Séquestration/captage semblent plutôt des sujets hors AdB et centrés sur ETS.
- Pour valoriser la chaleur fatale, on pourrait prévoir des incitants pour les entreprises ETS qui exportent leur chaleur vers une autre entreprise. Le système ETS n'offre pas ce type d'incitant et les nouveaux accords pourraient palier à ce manque.
- Créer deux matrices ECA : une matrice interne (consommations / efficacité énergétique) et une externe (émissions CO2). Cela aurait du sens de les séparer car les moyens d'actions sont très différents. Ceci permettrait également d'éviter des effets de dilution, qui impactent négativement les objectifs.
- Les objectifs pourraient évoluer mais il faut garder en tête qu'ils ne doivent pas être des freins pour l'économie de la Wallonie au risque de subir un effet de délocalisation des entreprises. Il faut garder une stabilité d'emplois pour les wallons.